



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2025-90018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 avril 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90018**.

Cette demande, déposée par le nouveau propriétaire du lot 4 366 959, situé au 268, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-106, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. L'article 12.4 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une allée de circulation dans une aire de stationnement doit avoir une largeur minimale de 6 mètres. De plus, l'article 12.9 de ce même règlement prescrit que l'accès véhiculaire au terrain (dans le cas d'un accès de type double pour un usage autre que résidentiel) doit avoir une largeur minimale de 6 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc :

- L'allée de circulation projetée d'une largeur de 3,62 mètres;
- L'accès véhiculaire (de type double pour un usage autre que résidentiel) projeté d'une largeur de 3,62 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 avril 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 24^E JOUR DE MARS 2025

La greffière,
Mélanie Poirier